

Assemblée générale ordinaire du 9 juin 2023



Procès-verbal

SOMMAIRE

PREAMBULE	3
2. ORDRE DU JOUR	3
3. PRESENTS	3
4. COMPTE-RENDU	7
4.1. OUVERTURE PAR LE PRESIDENT	7
4.2. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE ET D'UN SCRUTATEUR	8
4.3. RAPPORT D'ACTIVITE 2022	8
4.4. PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS 2022	18
4.5. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	22
4.6. APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2022 ET AFFECTATION DU RESULTAT	24
4.7. VOTE DE L'ENVELOPPE GLOBALE 2024 DE RETRIBUTION DES ADMINISTRATEURS	25
4.8. ÉCHANGES AVEC LES MEMBRES SUR L'ASSOCIATION ET LA PROMESSE ASSOCIATIVE	26

Préambule

Le 9 juin 2023 à 10h00, les membres de l'Afnic se sont réunis en assemblée générale ordinaire dans les locaux du Campus Cyber, 5 rue Bellini 92800 Puteaux et en ligne <https://visio.afnic.fr/b/sop-geq-nim>.

La convocation à la séance, comportant l'ordre du jour, avait été adressée le 11 mai 2023 par voie électronique à tous les membres.

La date et le lieu de l'assemblée, l'ordre du jour ainsi que les documents de travail étaient consultables dans l'espace réservé aux membres <https://membres.afnic.fr>.

2. Ordre du jour

- Ouverture par le président
- Désignation d'un secrétaire de séance et d'un scrutateur
- Rapport d'activité 2022
- Présentation des comptes annuels 2022
- Rapport du commissaire aux comptes
- Approbation des comptes de l'exercice 2022 et affectation du résultat
- Vote de l'enveloppe globale 2024 de rétribution des administrateurs
- Échanges avec les membres sur l'association et la promesse associative

3. Présents

En entrant en séance, chaque membre présent a signé une feuille de présence ; concernant les membres présents en ligne, une capture de la liste a permis de les

identifier et reporter leur présence « en ligne » sur la feuille de présence. Ces documents sont consultables au service vie associative de l'Afnic.

Au total 50 membres étaient présents ou représentés dont 49 habilités à prendre part aux votes. Des décomptes précis des présents ont été faits au moment de chaque vote de résolution.

4 Membres Fondateurs représentés par les administrateurs de l'Afnic :

- Inria représenté par M. Godefroy Beauvallet
- Inria représenté par M. Luc Saccavini
- Ministère en charge de l'Industrie représenté par Mme Isabelle Amaglio-Terisse
- Ministère en charge des communications électroniques représenté par Mme Mirelle Campana

1 Membre d'Honneur (non votant) :

- Mme Annie Renard, présente en ligne

10 Membres Utilisateurs, personnes physiques :

- M. Sébastien Bachollet
- M. Laurent Bloch
- M. Sourakatou Ramanou Biaou, présent en ligne
- M. Antoine Boutignon
- M. David Chelly
- M. Alexis Fitzjean O Cobhthaigh, présent en ligne
- M. Benjamin Louis
- Mme Elisabeth Porteneuve, présente en ligne
- M. Abdel Mchatet, présent en ligne
- M. François Nguyen, présent en ligne
- M. Nicolas Pawlak
- M. David-Irving Tayer

10 Membres Utilisateurs, personnes morales :

- Association E-Seniors, représentée par Mme Anne-Marie Joly-Bachollet
- Association bzh , représentée par M. David Lesvenan, présent en ligne
- Bibliothèque Nationale de France représentée par M. Vladimir Tybin
- CCI France, représentée par Mme Marie-Rose Truong, présente en ligne
- CCI Métropolitaine Bretagne Ouest, représentée par M. Claude Ravalec, ayant donné procuration à M. David-Irving Tayer
- INPI, représenté par M. Paul Perpère et Mme Caroline Beauvillain
- ISOC France, représentée par M. Nicolas Chagny, ayant donné procuration à M. Sébastien Bachollet
- NOVAGRAAF, représenté par Marc-Emmanuel Mellet (présent) et Mme Charline Prêt, présente en ligne
- Sparkling, représenté par M. Benjamin Louis

16 Membres Bureaux d'enregistrement (dont 1 non votant) :

- Cabinet Germain Moreau, représenté par M. Gaël Mancec
- CSC Corporate Domains, représenté par M. Patrick Hauss, ayant donné procuration à M. Arnaud Franquinet
- Domainium, représenté par M. Philippe Franck, ayant donné procuration à M. David Chelly
- Domainoo, représenté par Mme Emilie Dessens, présente en ligne
- Gandi, représenté par M. Arnaud Franquinet
- Nordnet, représenté par M. Scott Jung et Mme Sophie Engrand, présents en ligne
- One2net, représenté par M. Pierre Geoffroy, présent en ligne
- Orange, représenté par Mme Sophie Jean-Gilles
- Ordipat, représenté par Mme Jennifer Korn, présente en ligne
- OVHCloud, représenté par Mme Emma Caner
- Solidnames, représenté par M. Jean-François Poussard

15 Membres correspondants du collège international (dont 1 non votant) :

- ANSI, représenté par M. Antoine Souroumpo
- CACSUP, représenté par M. Philémon Kissangou
- CAMTEL – Cameroun Télécom, représenté par M. Oumarou Mounpoubeyi
- Centre Reseautic, représenté par M. Raft Razafindrakoto
- CII, représenté par M. Vojo Spahiu
- CNI, représenté par M. Félix Ndayirukye
- INPHB, représenté par M. Souleymane Oumtanaga
- IT-NUM, représenté par M. Wilfried Quenum
- Jeny SAS, représenté par M. Deo Gratias Tonouhewa
- NIC Madagascar, représenté par M. Raft Razafindrakoto
- NIC Mauritanie, représenté par M. Ahmed Salem Cheikh et M. Ahmedou Haouba
- SAN, représenté par M. Agim Cami, présent en ligne et ayant donné procuration à M. Vojo Spahiu
- Transversal, représenté par M. Max Henry
- Webnet Africa, représenté par Mme Rita Tshimanga

Assistaient également à l'assemblée générale :

- M. Olivier Souillard, Commissaire aux comptes, Audit France
- M. Laurent Toutain, président du Conseil Scientifique de l'Afnic
- M. Benoit Ampeau, Directeur partenariats et innovations, Afnic
- M. Pierre Bonis, Directeur général, Afnic
- Mme Sophie Canac, Responsable de la gouvernance associative
- M. Lucien Castex, Représentant pour les affaires publiques, Afnic
- Mme Clémence Davoust, Responsable communication événementielle, Afnic
- Mme Caroline Duval-Favre, Directrice achats et finance, Afnic
- Mme Marianne Georgelin, Directrice juridique, Afnic
- M. Hervé Martin, Directeur ressources humaines, Afnic
- M. Régis Massé, Directeur des systèmes d'information, Afnic

- Mme Virginie Navailles, Responsable des démarches transversales RSE, Afnic
- Mme Mégane Passereau, Assistante DG, Afnic
- Mme Emilie Turbat Directrice commercial et marketing
- M. Pascal Vella, Responsable communication numérique, Afnic
- M. Nicolas Vanbremeersch, Spintank
- M. Pierre-Yves Liberatore, Spintank
- Mme Fleur Boure, Spintank
- Mme Emma Messuwe, Spintank

4. Compte-rendu

4.1. Ouverture par le président

L'assemblée générale ordinaire étant régulièrement constituée, le Président Godefroy Beauvallet ouvre la séance. Il souhaite la bienvenue aux participants. Il salue l'arrivée au Conseil d'administration de deux nouveaux administrateurs : M. Boris Dintrans, directeur général du GIP RENATER, nommé par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, et Mme Isabelle Amaglio-Terisse, membre du Conseil général économique et financier, nommée par le Ministère en charge de l'Industrie.

Godefroy Beauvallet annonce que l'ordre du jour portera classiquement sur le rapport d'activité et les comptes mais aussi sur le renouveau de la promesse associative.

Cette année aucune élection n'est à l'ordre du jour mais Godefroy Beauvallet rappelle que l'année prochaine 2 mandats arrivent à terme

- Pour les bureaux d'enregistrement : GANDI représenté par Arnaud Franquinet
- Pour les utilisateurs : ISOC France représenté par Sébastien Bachollet

4.2. Désignation d'un secrétaire de séance et d'un scrutateur

Mégane Passereau (Afnic) est désignée secrétaire de séance et Sophie Canac (Afnic) est désignée comme scrutatrice.

4.3. Rapport d'activité 2022

2022 : Une année de transformations

Godefroy Beauvallet rappelle que le grand évènement de l'année 2021 a été le renouvellement de l'Afnic comme concessionnaire du .fr. L'année 2022, quant à elle, a été l'année de la mise en œuvre de ces engagements, tels que :

- La transition numérique : l'Afnic s'est attelée à poursuivre la promotion de l'autonomie en ligne des entreprises. L'objectif des 3 000 entreprises accompagnées dans le cadre du dispositif du plan de relance *Tous en Ligne Maintenant* a été réalisé en avance. Suite à cela, une convention de prolongation a été signée avec Bpifrance. Il est important de poursuivre ces actions de promotion de l'autonomie en ligne des entreprises.
- L'animation de la communauté Internet et la participation aux instances de gouvernance avec notamment l'entrée à l'UIT et l'engagement de l'Afnic dans le programme *Coalition for Digital Africa*, évoqué lors des Journées du Collège International. C'est dans le cadre de l'UIT que l'Afnic propose une méthodologie de calcul de l'empreinte carbone du DNS.
- La mise en place de rendez-vous réguliers de préparation de l'ICANN avec le Ministère des Affaires Étrangères, le partage avec les membres des comptes-rendus des instances de gouvernance de l'Internet.

- L'Afnic a poursuivi ses efforts face aux abus pour maintenir le .fr comme une extension digne de confiance avec la construction de nouveaux services tels que par exemple la mise en place d'une médiation (qui sera lancée début juillet 2023) et le renfort des systèmes de vérification de l'éligibilité au moment de l'achat d'un nom de domaine. Et les travaux se poursuivent encore pour que l'Afnic soit dotée d'outils permettant de limiter les abus sur les extensions qu'elle gère.
- L'activité réglementaire et législative est forte notamment sur les sujets de cybersécurité. Les équipes de l'Afnic arrivent à faire valoir les vues de la communauté internet française en faisant un travail d'explication à la fois des rôles des registres et bureaux d'enregistrement et du fonctionnement technique d'internet et particulièrement du DNS pour se prémunir autant que faire se peut de texte de loi difficilement applicables en pratique. On peut citer par exemple le projet de filtre anti arnaque, qui peut prendre des formes très variées.

Godefroy Beauvallet souligne la mobilisation des équipes de l'Afnic dans le projet majeur de bascule du .fr dans le nouveau système d'enregistrement le 1^{er} octobre 2022, après la bascule des autres extensions gtld en 2021, Puis en 2023 la reprise de la gestion du .ga. Cela souligne la capacité de l'Afnic à la reprise d'un TLD complexe malgré une collaboration limitée avec l'ancien gestionnaire de celui-ci.

Enfin, 2022 a été une année importante de progression dans la structuration de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE). L'Afnic sera auditée fin juin 2023 dans le but d'obtenir le label *Engagé RSE* de l'AFNOR. Être salarié ou membre de l'Afnic c'est être engagé pour un numérique responsable.

L'association

Pierre Bonis observe que le mode de réunion hybride devient la norme pour toutes les instances, dont le bilan est le suivant :

- 5 réunions du conseil d'administration dont un en visio
- 1 séminaire stratégique,

- 2 comités de concertation utilisateurs et bureaux d'enregistrement,
- 2 consultations publiques,
- 1 réunion du collège international et des réunions de projets,
- 1 assemblée générale.

Pierre Bonis rappelle que l'année 2022 fut riche en élections pour les 3 collèges. Elle a également été marquée par la réélection du Président Godefroy Beauvallet, pour un nouveau mandat de 3 ans.

Il remercie les membres pour leur engagement et leur persévérance malgré des comités de concertation très riches en sujets, particulièrement dans le cadre de la mise en œuvre des engagements pris par l'Afnic dans le cadre de sa réponse à l'appel d'offres du .fr

Depuis une dizaine d'années, l'Afnic a très peu lancé de consultations publiques et l'année 2022 a signifié la reprise avec 2 consultations publiques – notamment concernant les politiques de registre.

Des Groupes de Travail Opérationnels (GTO) est un dispositif qui a également été plus utilisé en 2022 permettant de réunir les membres ; à la fois des Utilisateurs mais aussi les Bureaux d'enregistrement entre deux comités de concertation pour avancer avec les équipes de l'Afnic sur les différents processus produits et/ou services. Un GTO a été réalisé sur l'identité numérique puis en 2023, deux autres sur les procédures de vérifications de données avec les bureaux d'enregistrement et à la mise en place des sanctions graduées en cas que manquement.

Enfin, les membres du Collège International se sont réunis pour 2 jours dans les locaux de l'Afnic afin d'évoquer différents sujets tels que ONDA, PAR, I2N...

Pierre Bonis souligne les travaux du Conseil scientifique, présidé par Laurent Toutain, qui ont donné lieu aux Journées du Conseil Scientifique dédiées au numérique responsable et aura pour thème en 2023 les sujets autour du spam.

Pierre Bonis rappelle l'implication annuelle des membres fondateurs principalement au cours du séminaire stratégique du Conseil d'administration qui a permis de travailler sur trois nouvelles priorités stratégiques pour 2023-2025:

- Conforter la place de leader des noms de domaine et du DNS en France et en Europe
- Maintenir le .fr comme extension la plus dynamique sur son marché, avec un développement de son activité dirigé vers les TPE/PME comme cibles prioritaires
- Être un acteur reconnu et utile de la solidarité numérique et du numérique durable.

Une très bonne année pour le « .fr »

Pierre Bonis indique que le .fr a franchi en 2022 le cap des 4 millions de noms de domaine avec une croissance de 2,9% du stock et 753 412 noms de domaine en .fr enregistrés. Cette croissance est plus forte que la croissance européenne des noms de domaine.

Le taux de renouvellement est de 83,5 %, en recul par rapport à 2021, qui peut s'expliquer par une croissance d'activité pendant la période Covid19 et engendre en 2023 moins de renouvellements.

La part du marché, quant à elle, est en progression constante et atteint à la fin de l'année 39,4 %.

L'Afnic poursuit ses actions en faveur de la présence en ligne des TPE/PME et des jeunes.

Pierre Bonis souligne que la transformation numérique des entreprises françaises est au cœur des missions de l'Afnic et mentionne les deux dispositifs en faveur de la présence en ligne.

Tous en Ligne Maintenant est un dispositif d'accompagnement d'une durée d'environ un mois permettant aux entreprises d'être formées et de mettre en application leurs projets.

En 2022, plus de 20 000 TPE/PME ont participé à un atelier physique ou en ligne via le dispositif de sensibilisation les Foliweb destiné à créer un site internet, une newsletter, à améliorer leur référencement ou même de bien choisir leur nom de domaine.

Par ailleurs, pour la troisième année consécutive, le concours des Foliweb Awards a permis de récompenser la stratégie web de 6 micro-entreprises leur permettant de développer et pérenniser leur activité.

En 2022, le site d'accompagnement à la présence en ligne *Réussir-en.fr* a été refondu, tant son site internet ainsi que son identité graphique dans le but de répondre aux normes d'accessibilité.

En parallèle, l'Afnic a poursuivi sa collaboration avec France Num et Studio Next autour d'une deuxième saison de Connecte Ta Boite et la production de nouveaux épisodes du podcast. A cela s'ajoute des tutoriels vidéo venant enrichir le programme et apporter des informations à destination des petites entreprises souhaitant franchir le cap du numérique.

Enfin, des actions de sensibilisation vers la cible 16-25 ans sont mises en place (travail en collaboration avec les BDE, des associations étudiantes, formations de formateurs via des ateliers dans les universités, des écoles) pour la présence en ligne, la protection des données personnelles, l'utilisation des noms de domaine.

Un nouveau système de registre pour le .fr

Pierre Bonis rappelle que 2022 aura été principalement l'année de la bascule du .fr vers un nouveau système de registre (la plus grosse bascule dans l'histoire des noms de domaine). Celle-ci a permis de migrer le .fr vers un système d'enregistrement plus moderne, plus performant, plus rapide et modulaire.

L'opération de migration de près de 4 millions de noms de domaine a été réalisée en moins de vingt-quatre heures afin de respecter le cycle de vie des noms de domaines.

Les évolutions des politiques de registre pour faciliter la lutte contre les abus

Pierre Bonis rappelle que la lutte contre les abus est au cœur des préoccupations de l'Afnic et se renforce encore dans un contexte où la tolérance aux abus est de plus en plus faible.

Le nombre de demandes de justifications de données titulaires est en forte augmentation, signe tangible de la volonté de l'Afnic d'utiliser son outil de vérification des données des titulaires qui peut engendrer un blocage ou la suppression d'un nom de domaine porteur d'abus.

Pierre Bonis souligne l'effort des équipes de l'Afnic ainsi que des bureaux d'enregistrement à maintenir le .fr comme un registre de confiance.

L'approche de l'Afnic face aux abus a un triple objectif :

- Maintenir la confiance des utilisateurs du .fr dans l'extension nationale ;
- Faire cesser rapidement et efficacement les abus de certains titulaires, dans le respect des droits de chacun et de la nécessaire neutralité de l'office d'enregistrement, éléments indispensables de cette confiance ;
- Faire évoluer nos pratiques, notamment grâce à l'innovation, pour que le renforcement de la lutte contre les abus rime avec le maintien de la simplicité et de la compétitivité du .fr, dans un contexte de forte concurrence.

Activités hors .fr – Les autres activités : Extensions génériques :

Pierre Bonis indique que la courbe de croissance s'est inversée pour le .paris, en hausse de 2,86%, notamment grâce à des opérations commerciales et de promotion en collaboration avec les Bureaux d'enregistrement.

Le .museum, quant à lui continue de croître constamment avec une augmentation du stock de 8%.

La communauté du Cercle des .marque continue de se réunir régulièrement avec les représentants des marques afin d'échanger sur les extensions internet personnalisées. Il illustre le dynamisme de la communauté également à l'international.

Les autres activités : l'offre de formation

Pierre BONIS indique qu'en 2022, l'Afnic a poursuivi son développement et son engagement dans les actions de transferts d'expertises en renforçant ses dispositifs de formation et d'accompagnement-actions financés par Bpifrance dans le cadre du programme *Tous en Ligne Maintenant*.

L'offre de formation de l'Afnic, certifiée Qualiopi®, comprend désormais 5 formations inscrites au catalogue dont 2 sans prérequis techniques et 3 autres dites « expertes » très sollicitées par les entreprises.

En 2022, l'Afnic a organisé 10 sessions de formation, contre 3 en 2021 et a formé plus de 40 professionnels.

R&D : Proximité, engagement et visibilité

Pierre Bonis indique qu'en 2022 l'Afnic a participé à quatre projets de recherche en coopération et a fait des publications scientifiques notamment autour de l'Internet des Objets

L'Afnic est engagée dans 3 projets collaboratifs d'envergure portant sur les thématiques de l'Internet des Objets, la sécurité, l'indépendance et de la sobriété numérique :

- * DiNS : Contribution à la conception et développement d'une architecture fonctionnelle et ouverte, d'identification et de nommage au service de la connectivité des objets sur des réseaux IoT hétérogènes ;
- * PIVOT : Projet franco-allemand sur la cybersécurité dont l'Afnic est le coordinateur français

- * ENE5AI : A l'initiative et coordonné par Gandi dans le cadre du plan de relance 5G français, ENE5AI vise à proposer une infrastructure numérique « Edge » pour des tests dans 5 environnements différents.
- Ces projets mettent en évidence la diversité des partenariats de l'Afnic.

Ces axes de Recherche & Développement sont importants (environ 10% du chiffre d'affaires de l'Afnic sont investis dans des projets de R&D) car ils font partie des engagements pris avec l'Etat :

- Sécurité et résilience des infrastructures internet
- Lutte contre la cybermenace et les abus sur le DNS
- IoT et les nouvelles architectures réseaux « Edge »
- Diminution de l'impact carbone du DNS

La Fondation AFNIC

Pierre Bonis rappelle que les équipes de l'Afnic travaillent tout au long de l'année afin de générer des recettes pour alimenter la Fondation. Celle-ci pouvant alors financer des projets de solidarité numérique, sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultramarin.

Grâce aux bons résultats du .fr en 2022, l'Afnic a pu doter la Fondation de 2,151 millions d'euros.

Les différentes thématiques des projets soutenus par la Fondation sont : l'éducation et la formation ; l'insertion et l'emploi ; la santé et le handicap ; la citoyenneté ; la transformation des organisations ; le développement territorial ; l'environnement habitat et la culture.

Les projets financés par la Fondation Afnic en 2022 :

- 401 700 euros versés à 49 structures dont les projets ont pour but de former, d'éduquer et de favoriser la médiation numérique,
- 867 100 euros versés à 32 acteurs associatifs de l'économie sociale et solidaire,

- 544 750 euros versés à 4 têtes de réseau pour mener sur 3 ans des projets de maillage de territoire

2022 a également été l'année de la réflexion où la Fondation a pris le temps de s'interroger sur son positionnement et ses modalités d'intervention en relation avec l'évolution prévisible des usages et des besoins et en cherchant la complémentarité des acteurs institutionnels intervenant dans le numérique.

La Fondation Afnic entend poursuivre son accompagnement des acteurs de la solidarité en proposant un lieu de partage d'expertise, de connaissances, de dialogues et d'appui constant et bienveillant.

La responsabilité sociétale à l'Afnic

Pierre Bonis rappelle que l'Afnic a initié la structuration de la démarche ISO 26000 et travaillé à travers des actions en fonction des piliers du développement durable.

L'Afnic poursuit son développement au travers d'objectifs et le suivi de leurs atteintes et s'engage dans une logique d'amélioration continue.

Résultats sociaux

Évolution des effectifs : en 2022, l'Afnic comptait 89 salariés, avec 47% de femmes et 53% d'hommes, avec une hausse des effectifs de 5% (huit entrées et quatre sorties)

Diversité et égalité de traitement : en 2022, l'Index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes était de 98/100, soit un maintien par rapport à 2021

Développement des compétences : le budget formation a représenté 3,1% de la masse salariale en 2022, conformément à notre engagement à consacrer chaque année 3% de la masse salariale au développement des compétences des collaborateurs. 48% des salariés ont suivi ou moins 1 formation.

Satisfaction des salariés : D'après l'enquête interne annuelle, 87% des salariés se disent satisfaits de l'Afnic en tant qu'employeur et 90% concernant la qualité de vie au travail, les deux items étant en hausse de 2 points par rapport à l'année précédente.

Résultats sociétaux

Fondation Afnic pour la solidarité numérique : Sur 267 candidatures reçues en 2022, la Fondation Afnic pour la solidarité numérique a soutenu 81 projets pour un montant total de 1268 800 d'euros, financés grâce aux bénéfices réalisés sur le .fr.

Les réponses reçues aux 2 appels à projets 2022 - « Le numérique au service d'une société plus équitable » et « Les ateliers de médiation numérique » - ont une nouvelle fois été le reflet des enjeux sociaux et sociétaux actuels, notamment sur les thématiques de l'accompagnement des femmes, la santé et le développement durable.

Accompagner la présence, sur Internet, des TPE/PME et des jeunes : A travers Réussir-en.fr¹ et les ateliers Foliweb, plus de 20 000 TPE/PME ont été accompagnées en 2022 dans leur passage en ligne et formées pour développer leurs activités sur internet et près de 4 000 jeunes ont participé aux ateliers organisés avec nos partenaires sur la maîtrise de leur présence en ligne, notamment sur les thématiques de leur identité et de leurs données.

Par ailleurs, plus de 1 500 TPE/PME, commerces et artisans les plus éloignés du numérique ont suivi les formations « Tous en ligne maintenant »² organisées par l'Afnic et ses partenaires (CINOV Numérique, Neocamino, la Mêlée, la CPME, la région Auvergne-Rhône-Alpes, la fédération CINOV, Planète CSCA et l'AFPA).

Soutenir l'emploi et le dynamisme local : L'Afnic est engagée dans l'implantation locale, avec une volonté de s'ancrer dans un territoire dynamique.

Résultats environnementaux

Bilan « carbone » de l'Afnic : Le bilan carbone 2022 s'élevait à 690 tCO₂e soit une hausse de 8% par rapport à 2021.

Les intrants constituaient le poste principal d'émissions qui représente environ 66 % de l'empreinte carbone, suivi par les déplacements à hauteur de 13% ; 12% pour l'énergie et enfin 11% pour le poste des immobilisations.

Le fret et les déchets représentaient tous les 2 moins de 1 % des émissions.

Un nouveau plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)

Des ateliers réalisés avec le comité de direction ont permis l'élaboration d'un nouveau plan de réduction des gaz à effets de serre, ciblant notamment les 3 postes les plus importants du bilan carbone. Cette feuille de route a été votée par le conseil d'administration en novembre 2022 et sera mis en œuvre à partir de 2023.

L'Afnic a également pris l'engagement de compenser ces émissions de gaz à effet de serre dès 2022 via la contribution à la neutralité carbone globale.

4.4. Présentation des comptes annuels 2022

Évolution du chiffre d'affaires

Caroline Duval-Favre, directrice achats et finances Afnic, indique que le chiffre d'affaires total est en hausse de 5,8% pour atteindre 20,874 millions d'euros au 31 décembre 2022. Cette croissance est tirée essentiellement par celle du .fr (en hausse de 6,2 %). Elle est corrélée à la croissance annuelle du parc avec un stock de 3 996 245 noms de domaine à la fin d'année 2022.

Cette croissance du chiffre d'affaires est induite notamment par les opérations de renouvellements.

Par rapport aux objectifs budgétaires, le chiffre d'affaires du .fr est en augmentation de 0,2% soit conforme à la prévision de croissance du stock du .fr de 0,3%.

Concernant le chiffre d'affaires des autres activités, on constate une légère hausse pour les extensions ultra-marines à hauteur de 1,4%, conforme avec l'augmentation du stock. Pour la partie Opérateur Technique de Registre (OTR), l'Afnic enregistre une légère baisse de 3%, liée au repositionnement tarifaire de la gestion de deux extensions et la baisse du chiffre d'affaires du .paris malgré une hausse du stock.

Le chiffre d'affaires Conseil et Formation, quant à lui, a fortement progressé de 407% et s'élève à plus de 52 000 euros.

Évolution des charges d'exploitation opérationnelles

Caroline Duval-Favre souligne que les charges d'exploitation opérationnelles ont augmenté au même rythme que le chiffre d'affaires, soit en hausse supérieure à 6,5%.

Cette augmentation s'explique essentiellement par deux phénomènes :

- La hausse des frais de personnel, due à une augmentation de l'effectif (8 arrivées et 4 départs) mais également due à des promotions internes et le versement de primes de partage de valeurs
- Reprise progressive des missions et des déplacements

En parallèle, l'Afnic constate une économie sur les frais informatiques qui s'explique par la fin du projet AVENIR et donc aux prestations externes qui accompagnaient celui-ci.

A noter que l'on constate que le renouvellement du matériel ou la maintenance est fortement impactée par l'inflation et la hausse tarifaire des fournisseurs.

Évolution du résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation de l'Afnic (avant taxes et avant dotation à la Fondation Afnic pour la solidarité numérique) est bénéficiaire malgré une légère baisse de 4,3% par rapport à 2021 et vient s'établir à 4,227 millions d'euros (environ 20% du chiffre d'affaires), témoignant de la performance opérationnelle de l'Afnic.

Le résultat net s'établit à de 1 006 172 euros, supérieur de 36,6% par rapport à 2021.

Le montant pour la Fondation Afnic pour la solidarité numérique s'élève à 2 151 409 euros en 2022. Depuis sa création, l'activité du « .fr » a permis de doter celle-ci de 16 006 259 euros.

Focus sur les activités

Le résultat d'exploitation du .fr est stable par rapport à 2021 avec une diminution de seulement 0,4%.

Le résultat d'exploitation des activités hors .fr (ultramarins, OTR et Conseil et Formation) a augmenté de 54% par rapport à l'année 2021, qui s'explique par deux effets majeurs tels que :

- Réduction des dépenses liées aux extensions ultra-marines ;
- Hausse du chiffre d'affaires « conseil et formation » et résolution du litige OP3FT

Effectifs

L'année 2022 se clôture avec un effectif de 89 salariés, soit une hausse de 5% par rapport à fin 2021, comptant 8 arrivées et 4 départs.

Fonds associatifs

Les fonds associatifs, à la fin de l'année 2022, permettent de couvrir près de 15 mois de frais de personnel, de locations d'hébergement des *data centers* et des locaux immobiliers.

Conclusion

Caroline Duval-Favre indique que les très bons résultats de l'année 2022 permettent de consolider les fonds associatifs de l'Afnic et de soutenir ses objectifs stratégiques, et notamment pour 2023 :

- Conforter sa place de leader des noms de domaine et du DNS en France et en Europe ;
- Maintenir le .fr comme extension la plus dynamique sur son marché, avec un développement de son activité dirigé vers les TPE/PME comme cibles prioritaires ;
- Être un acteur reconnu et utile de la solidarité numérique et du numérique durable ;
- Faire vivre le modèle multi-acteurs de sa structure.

2023 sera aussi pour l'Afnic une année d'acquisition de son siège social et de déménagement.

Godefroy Beauvallet précise toutefois que les comptes présentent un décalage de quelques mois entre le bon dynamisme des recettes durant le Covid19 et le rattrapage des dépenses qui subit un léger retard. Cela aura certainement un impact sur le budget de l'année 2023.

Les obligations au titre d'Opérateur de Service Essentiel (OSE), la sécurité et la directive NIS2 se renforcent et engendrent des coûts opérationnels supplémentaires (machines, cloisonnement, postes, astreintes) ainsi que l'inflation sur les prestations informatiques et l'énergie ne sont pas absorbés en année pleine.

Godefroy Beauvallet attire également l'attention sur la trésorerie qui sera allouée pour moitié à l'acquisition des nouveaux locaux.

Sébastien Bachollet, administrateur et président le Comité Finances du Conseil d'administration, souligne que l'Afnic clôture son année 2022 en positif et que cela augmente les fonds associatifs cependant l'objectif est de pouvoir couvrir les frais dans l'idéal autour de 12 mois et non au-delà.

Godefroy Beauvallet explique que l'acquisition des futurs locaux de l'Afnic va permettre de réduire les disponibilités des fonds associatifs sans que cela n'obère le total de l'actif.

4.5. Rapport du commissaire aux comptes

Rapport sur les comptes annuels

Olivier Souillard, Commissaire aux comptes, procède à la lecture du rapport sur les comptes annuels :

« En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Française pour le Nommage Internet en Coopération relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport et tels qu'ils viennent de vous être présentés.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicable en France et nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires, et nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux adhérents, et notamment sur la présentation financière qui vous a été faite. »

Les comptes sont certifiés sans réserve.

Rapport spécial sur les conventions réglementées

Olivier Souillard procède à la lecture du rapport spécial sur les conventions réglementées :

« Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à leur approbation de l'assemblée générale et,

conformément aux dispositions statutaires de votre association, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours de l'exercice antérieur, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé. »

Rétribution des administrateurs élus

L'Assemblée générale extraordinaire du 20 novembre 2019 a décidé que les administrateurs élus recevraient une rétribution à raison des fonctions qui leur sont confiées, dans les limites fixées annuellement par l'Assemblée générale.

Conformément à l'article 14 des statuts et à l'article 2.1.5 de votre règlement intérieur, cette rétribution, qui doit être sollicitée par les administrateurs élus, donne lieu à un versement trimestriel.

Au titre de l'exercice 2022, il a été versé aux administrateurs élus les montants suivants :
Monsieur Sébastien BACHOLLET : 10 500 euros ; Monsieur Arnaud FRANQUINET : 10 500 euros ;
Monsieur Benjamin LOUIS (au titre du premier semestre 2022) : 5 250 euros ; Monsieur Sébastien ALMIRON (au titre du second semestre 2022) : 5 250 euros ; Monsieur Souleymane OUMTANAGA : 10 500 euros ; Monsieur Arnaud WITTERSHEIM (au titre du premier semestre 2022) : 5 250 euros ;

Au titre du premier trimestre 2023, il a été versé aux administrateurs élus les montants suivants : Monsieur Sébastien ALMIRON : 2 625 euros ; Monsieur Sébastien BACHOLLET : 2 625 euros ; Monsieur Arnaud FRANQUINET, 2 625 euros ; Monsieur Souleymane OUMTANAGA : 2 625 euros.

Olivier Souillard remercie Laurence Clément-Zerbib et Caroline Duval-Favre pour leur accueil et leur parfaite collaboration au cours des contrôles.

Sébastien Bachollet, tient à remercier la présence en ligne de Ramanou Biaou, membre de l'Afnic, qui devient membre du Conseil d'administration d'ISOC Monde.

4.6. Approbation des comptes de l'exercice 2022 et affectation du résultat

Godefroy Beauvallet soumet au vote les deux résolutions concernant l'approbation des comptes 2022 et l'affectation du résultat.

50 membres sont présents en salle, en ligne ou représenté dont 49 ayant un droit de vote soit 40% des membres ayant un droit de vote.

Les résolutions suivantes sont adoptées à l'unanimité :

Résolution 1 : Approbation des comptes de l'exercice 2022

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du commissaire aux comptes ainsi que les explications complémentaires fournies oralement, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils ont été présentés.

Elle donne aux administrateurs quitus de leur mandat pour l'exercice écoulé.

Résolution 2 : Affectation au compte « Autres réserves FDR »

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide :

d'affecter au compte « Autres réserves FDR » le résultat comptable positif de 1 006 172 euros.

4.7. Vote de l'enveloppe globale 2024 de rétribution des administrateurs

Godefroy Beauvallet rappelle que conformément aux statuts, l'assemblée générale vote chaque année l'enveloppe qui sera consacrée à la rétribution des administrateurs élus, il rappelle que ce ne sont pas tous les administrateurs seuls les 5 élus sont concernés.

Il n'y a pas de changement de montant par rapport aux années précédentes.

La résolution suivante est adoptée à l'unanimité avec une abstention.

Résolution 3 : Fixation d'une enveloppe maximale annuelle dédiée à la rétribution des administrateurs pour l'année 2024.

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des documents fournis et suite aux explications complémentaires fournies oralement, fixe l'enveloppe maximale de rétribution des administrateurs élus qui en font la demande à 52 500 euros (hors taxes) pour l'année 2024.

Ce montant sera équitablement réparti entre les administrateurs en ayant fait la demande, et sous réserve de leur assiduité.

Aucun des cinq administrateurs élus ne pourra percevoir plus qu'un cinquième de cette enveloppe.

4.8. Échanges avec les membres sur

l'association et la promesse associative

Sophie Canac, responsable de la gouvernance associative, rappelle qu'être membre de l'association c'est être au cœur de l'internet Made in France.

L'écosystème de l'Afnic

L'association s'inscrit au sein d'un écosystème multi parties prenantes du numérique français.

L'Afnic travaille avec des clients directs qui sont principalement des bureaux d'enregistrement mais aussi des clients indirects tels que des revendeurs, et des clients registre d'extension générique de 1^{er} niveau.

L'Afnic est également en liaison avec des autorités qui régulent l'activité comme l'ANSSI, l'ICANN mais aussi avec les ayant droits, les titulaires de noms de domaine en .fr, la communauté scientifique, des associations professionnelles et des partenaires.

Gouvernance de l'association

Les membres sont répartis en cinq collèges :

- Les membres fondateurs
- Les membres d'honneur
- Les bureaux d'enregistrement
- Les utilisateurs (personnes morales et personnes physiques)
- Le collège International qui regroupe nos homologues francophones essentiellement en Afrique

Les différentes instances de l'association

L'association est statutairement dotées d'instances et de fonctions décisionnaires :

- Assemblée générale
- Conseil d'administration
- Président
- Directeur général

Mais aussi d'instances consultatives !

- Comité de concertation utilisateurs
- Comité de concertation bureaux d'enregistrement
- Collège international

Le Conseil scientifique, bien que non statutaire, possède une voix consultative à travers son président qui est invité au Conseil d'administration.

Les membres de l'association en juin 2023

En juin 2023, l'association compte 128 membres répartis comme suit :

- 5 membres fondateurs
- 8 membres d'honneur
- 19 membres du Collège International (pas de nouveau ni résiliation)
- 40 membres bureaux d'enregistrement (1 résiliation – car plus bureau d'enregistrement mais s'est réinscrit comme utilisateur)
- 56 membres Utilisateurs dont 28 personnes physiques et 28 personnes morales (4 nouveaux et 4 résiliations dont 1 pour disparation de la structure)

État des lieux – Un modèle stable depuis une quinzaine d'années

Pour le collège bureaux d'enregistrement : 1 sur 10 des bureaux d'enregistrement accrédités pour le .fr, adhère à l'association et ceux-ci détiennent environ 81% de noms de domaine en .fr. Les bureaux d'enregistrement membres proviennent de business model variés tels que des BE spécialisés en protection de marques et en propriété intellectuelle, BE spécialistes de second marché. Environ 40% des membres de ce collège sont

véritablement actifs dans l'association grâce à leur participation aux instances, aux groupes de travail, etc...

Malgré la publication sur l'espace membre des comptes rendus en français et en anglais, toutes les instances de l'association se font uniquement en français. Cela limite donc parfois la participation des bureaux d'enregistrement anglophones.

Concernant le collège Utilisateurs, composé de 57 membres répartis équitablement en personnes physiques et personnes morales avec des intérêts variés (spécialistes d'internet, registres, institutions, influenceurs, avocats, cabinets de propriété intellectuelle, etc.). 35% de ces membres sont très actifs au sein de l'association.

Enfin, le collège International est composé de 19 membres représentant 15 pays. Le fonctionnement diffère des autres collèges car celui-ci se « gère » plus en mode coopération avec des projets pluriannuels soutenus par l'Afnic.

Statistiques membres

Concernant l'évolution des membres, les bureaux d'enregistrement sont assez stables depuis une dizaine d'années. En revanche, l'Afnic remarque une augmentation progressive des membres utilisateurs.

Quant à l'ancienneté, la plupart des membres sont fidèles à l'association avec une majorité des membres ayant une ancienneté au-delà de 15 ans et le Collège Utilisateurs a vu des nouvelles entrées plus régulières au cours des 3 dernières années.

Participation aux instances et vote AG

L'assemblée générale rassemble plus favorablement les membres durant les éditions électorales.

La mise en place du vote électronique a quand même permis de gagner au niveau du taux de vote et de l'implication des membres en assemblée générale.

Tous les membres du Conseil d'administration nommés ou élus participent activement aux réunions du conseil et des comités.

Concertation 2012-2023

Depuis 2012, l'Afnic a tenu 25 comités de concertation et 3 webinaires thématiques (1 en fin 2022 sur la RSE et 2 en 2023 sur les comptes rendus des instances de la gouvernance de l'Internet et sur le marché des noms de domaine)

Au total, 62 sujets de concertation et 83 sujets d'information ont été évoqués en comité de concertation. Cela relève de l'importance de réunir les membres autour de ces sujets.

Sophie Canac rappelle également que des Groupes de Travail (GTO) se poursuivent avec en 2023 deux sujets principaux : les solutions fédérées de vérification des données titulaires et les sanctions graduées liées aux noms de domaines abusifs.

État des lieux – La promesse de l'association

La promesse de l'association est axée autour de la contribution de ses membres à l'internet made in France

Depuis 2014, l'Afnic a mis en place certaines innovations au service des membres :

- Les CC Extraordinaires permettant d'associer plus largement les parties-prenantes, au-delà des membres sur des sujets plus généraux.
- Les Groupes de Travail Opérationnels (GTO) permettent un travail concret des membres et du staff sur des projets.
- Un site spécifique a été créé en 2018 dédié aux membres dans lequel ils peuvent retrouver tous les documents de préparation et les comptes rendus des instances
- En 2019, la mise en place d'une rémunération pour les administrateurs élus dans le but de favoriser l'attractivité et l'implication dans l'association
- Augmentation de la participation hybride et le vote en ligne
- En 2023, la nouvelle Newsletter rédigée par l'Afnic adressée aux décideurs publics, dont les membres ont eu la primeur.

Interaction entre les membres

Les membres se rassemblent tous ensemble une fois par an à l'occasion de l'Assemblée générale.

Pour les représentants élus et nommés du Conseil d'administration, ils se rencontrent environ 5 fois par an dont une fois pour le séminaire stratégique annuel.

Pour les Collèges Utilisateurs et bureaux d'enregistrement, ils sont amenés à se rencontrer 2 fois à l'occasion des comités de concertation.

Enfin, le Collège International travaille 2 jours une fois par an à l'Afnic.

Mais au-delà de ses réunions associatives, les membres peuvent se retrouver à d'autres occasions telles que le dîner annuel, le FGI que l'Afnic coorganise ou la JCSA etc...

Faire évoluer l'association, les services aux membres ?

Les questions qui se posent pour l'Afnic et particulièrement dans son rôle de registre du .fr :

- Est-ce que notre modèle associatif est suffisant et représentatif par rapport à notre devoir de concertation / consultation pour ce qui concerne le .fr ?
- Mais l'Afnic ce n'est pas que le .fr, or même les statuts ramènent plus à ce sujet...
- Quelles sont les attentes (besoins) de l'Afnic de la part de ses membres ? et devrait-elle avoir ces attentes ?

Vis-à-vis des membres et leurs attentes :

- Quelle différence entre relation commerciale et relation membre ?
- Quels types d'attentes ont les membres (remises tarifaires sur certains services de l'Afnic, contenu, décryptages, ... par thématiques ou concentrés) ?
- Plus de rencontres, de networking ? Plus de présentiel, plus de visio pour d'autres choses ?
- Comment mieux mettre en valeur l'expertise de nos membres souhaitant s'impliquer ?
- Plus de différenciation entre les membres ou plus de global ?

Il est important pour l'Afnic de recenser les retours des membres pour proposer des évolutions, en vue de la préparation du séminaire du conseil d'administration qui se penchera sur le renouvellement de la promesse associative fin septembre.

Sophie Canac annonce aussi qu'un questionnaire sera adressé aux membres à l'issue de l'assemblée.

Godefroy beauvallet rappelle que ce sujet sur l'association ne fait que commencer. Qu'à la suite des recueils à travers le questionnaire et l'enquête qui sera menée cet été par notre partenaire, le conseil d'administration travaillera en séminaire, mais ce ne sera pas la fin des travaux et on reviendra vers les membres pour tester des idées plus directement opérationnelles.

Godefroy Beauvallet remercie à nouveau tous les participants de l'assemblée générale pour leur présence en salle et en ligne et clôt la séance à 12h45.

Fait à Puteaux, le 9 juin 2023

Le président,

Godefroy BEAUVALLET

La secrétaire de séance,

Mégane Passereau

La scrutatrice,

Sophie CANAC